

Groupe scolaire Maurice TEILLETT

30 route de Saint-Germain 24520 COURS-DE-PILE – Tél : 05 53 74 48 31 – Courriel : ce.0240372z@ac-bordeaux.fr

Conseil d'école du 7 avril 2022

Ordre du jour : Effectifs et prévisions – Rythmes scolaires – Projet d'école - Projets en cours – Équipements et travaux.

Présent(e)s :

Professeurs : M. LECHEVALLIER, Mme GRASSI, Mme COUVIDAT, Mme COURTABESSIS, Mme HARDY, Mme MESPLÈDE, Mme SONDERER

AESH : Mme RICHER

Représentants des parents d'élèves : Mmes BEYNEY, CLAVEILLE, OLAZABAL, NOUGUEY, DURE.

Représentants de la mairie : Mme BELUGUE et M. RUDELIN, adjoints

Excusé(e)s : Mme VEAU, Inspectrice – M. CAPURON, Maire de Cours-de-Pile – Mme MARTIGNAGO, enseignante - Mmes VIDAL, CHARRUT, DELECROIX, POUPARD et AUDINETTE, représentantes des parents d'élèves.

Secrétaire de séance : Mme GRASSI

En préambule, l'équipe pédagogique souhaite remercier Monsieur FERRANDIER, AESH, qui quitte ses fonctions et part à la retraite après avoir accompagné plusieurs élèves dans notre école. La qualité de son travail et son implication auprès des élèves ont été appréciées tant par les enseignants que par les familles. Il est remplacé partiellement par Mme Lacampagne jusqu'à la fin de l'année. Un recrutement sera fait pour la rentrée pour la totalité des heures.

• Effectifs et répartitions :

- ✓ PS/MS de Mme HARDY → 16 + 11 soit 27 élèves
- ✓ MS/GS de Mme GRASSI → 8 + 18, soit 26 élèves
- ✓ CP de Mme COUVIDAT → 23 élèves
- ✓ CE1 de Mme SONDERER → 15 élèves
- ✓ CE2 de Mme COURTABESSIS → 19 élèves
- ✓ CM1 de M. LECHEVALLIER → 22 élèves
- ✓ CM2 de Mme MESPLÈDE → 25 élèves
- ⇒ soit un effectif total de 157 élèves répartis sur 7 classes.

• Prévisions :

25 CM2 quitteront l'école en juillet 2022. 14 élèves sont susceptibles de rentrer en PS en septembre 2021 (d'après le recensement des enfants nés sur la commune en 2019 et les démarches d'inscriptions déjà réalisées par certaines familles). L'arrivée d'une fratrie de 2 élèves dont la famille s'installe sur la commune est également prévue. Ce qui correspondrait à une perte de 9 élèves, théoriquement.

Cela a amené les services de l'éducation nationale à étudier le cas de Cours-de-Pile. Mme Veau, IEN de la circonscription de Bergerac Ouest, a rencontré Monsieur le maire à ce sujet. Les données documentées (chiffres et noms à l'appui) délivrées aux services compétents ont été étudiés en première instance et ont permis à la commune de ne pas être concernée cette année par les mesures de carte scolaire.

Les constructions en nombre sur la commune laissent à penser que d'autres inscriptions sont à venir.

Il faut cependant rester vigilants pour les années suivantes. Il est rappelé aux membres du conseil d'école que seules les inscriptions d'enfants résidant sur la commune sont prises en compte dans les prévisions d'effectifs.

• Rythmes scolaires :

L'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours est une organisation dérogatoire qui est limitée dans le temps (3 ans, plus 1 an pour évaluer le dispositif). Comme la commune a adopté un rythme à 4 jours en 2018, il convient donc de proposer un retour à la semaine de 4,5 jours ou bien une nouvelle demande dérogatoire pour maintenir la semaine de 4 jours.

Le changement d'organisation induit par le retour à 4 jours et demi est discuté : articulation des temps scolaires et périscolaires, impossibilité d'apporter une plus-value dans les activités périscolaires par la municipalité, intérêt des 5 matinées de classe...

Le vote est réalisé à main levé.

Résultats du vote :

- semaine à 4 jours : 14 pour / 0 contre / 1 abstention

Suite au résultat du vote, le conseil d'école et la municipalité de Cours-de-Pile demandent une dérogation pour le maintien de la semaine à 4 jours.

• Projet d'école :

Le nouveau projet d'école est lancé. Il s'inscrit dans les grands axes déterminés par le projet académique.

- **L'ambition 1** est intitulée « Réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires ». Son objectif est de mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves.

Sur la base des résultats des évaluations nationales CP et CE1 de l'école sur les 3 dernières années et les constats faits dans les classes supérieures par l'équipe enseignante, il a été décidé d'axer le travail de la période janvier-juin 2022 sur la compréhension littéraire et la résolution de problèmes, de la maternelle au CM2. Des outils communs aux classes du même cycle sont mis en place pour améliorer les compétences des élèves dans ces 2 domaines.

- **L'ambition 2** est intitulée « Accompagner les élèves afin de les aider à se projeter comme citoyens du XXI^e siècle ». Son objectif est de favoriser l'engagement des élèves dans des projets citoyens.

Dans ce cadre, l'école, ainsi que le collège Eugène LEROY, est engagée dans le programme pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école). Dans ce cadre, les élèves de CM2 ont participé à des ateliers menés par les psychologues scolaires en septembre et octobre, les élèves de CE2 ont participé au concours NAH (Non Au Harcèlement) avec un travail de prévention mené en collaboration avec Monsieur Boutrois, conseiller pédagogique, et la création d'une affiche. L'ensemble des élèves de primaire (CP-CM2) est sensibilisé à l'utilisation de résolution de conflit par la communication non-violente avec le dispositif "Messages Clairs". Enfin, des ressources concernant l'utilisation des écrans et d'Internet ont été communiquées aux familles par mail dans le cadre de la journée Safer Internet Day.

Mme Duré demande si le harcèlement d'un adulte vers un enfant est aussi inclus dans ce processus de sensibilisation, car tout enfant pourrait y être confronté, aussi bien ici à l'école, qu'en dehors ou plus tard.
-> non.

Elle demande aussi de re-recevoir les liens partagés lors du Safer Internet Day. -> oui

Elle fait préciser l'origine des messages clairs : EN ou autre? -> autre

Bien que le projet d'école soit établi pour une période de 4 ans, il sera évalué et remanié sur des périodes plus courtes (semestre ou année scolaire) afin de correspondre au mieux aux besoins des élèves de l'école.

• Projets de classes :

- L'ensemble des classes de l'école poursuit son travail sur le projet « Tour du monde » en travaillant dans différents domaines sur un continent par période scolaire. Les productions des élèves sont exposées dans le hall de l'école élémentaire et vues par l'ensemble des classes. Les élèves sont très impliqués et apprécient de voir leur travail et celui des autres classes mis en valeur.

- Il en va de même pour le projet « école et cinéma ».

- Les classes de maternelle se rendent à la ludothèque de Bergerac une fois par an afin de s'initier à des jeux coopératifs adaptés à leur âge.

- Les classes de GS et CE2 fréquentent régulièrement la médiathèque de Cours de Pile (dans le cadre du développement du goût de la lecture).

- Les classes de CM1 et CM2 découvrent le « biathlon » scolaire (course / tir à l'arc) grâce à l'intervention de Monsieur TREBUCHON, animateur du Conseil Départemental.

- Les classes de CE2 et CM1 suivront un cycle vélo (compétence « Savoir Rouler à Vélo » des programmes) en mai et juin.

- Le cycle piscine des CP/CE1 a été maintes fois bousculé puis annulé suite aux conditions sanitaires et aux mesures de régulation de la fréquentation de la piscine de Bergerac.

- Une visite du collège de secteur (E.Leroy) est en cours d'organisation, probablement en juin. Pas plus de précisions pour le moment.

- *Le carnaval de l'école sera suivi du Pétassou à 16h30 (organisé par la municipalité) et d'une boum de la section scolaire en soirée.*

• **Équipement et travaux :**

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour la réactivité des actions quant aux travaux demandés aux vacances de février 2022.

L'ordre du jour étant arrivé à son terme, Mme Duré souhaite prendre la parole, et ce malgré les refus qui lui avaient été signifiés en amont, pour contester le port du masque et le protocole sanitaire appliqués dans les écoles selon les directives ministérielles.

Elle commence à énumérer les points listés dans une sommation émise à l'encontre de Mme la Rectrice, et se voit **arrêter** par une autre représentante des parents d'élèves qui s'oppose à ce genre de communication en conseil d'école. Cette dernière évoque une « prise d'otage du conseil d'école » et lui indique que sa position de représentante de l'ensemble des parents d'élèves ne lui permet pas de donner son opinion personnelle. Elle quitte la salle pour manifester son désaccord.

L'ensemble des représentants de parents d'élèves et les élus quittent progressivement la salle de la même manière.

Mme COURTABESSIS, interpellée personnellement, ne souhaite pas faire de commentaires. Les autres membres de l'équipe pédagogique non plus.

L'ensemble des représentants de parents d'élèves et les élus ayant quitté la réunion, le conseil d'école est clôturé.

La date du 3^{ème} conseil d'école est à fixer